

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 170

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 136 de Mme Rist

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« Afin de favoriser l'accès des patients aux produits mentionné au I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel